



COMMUNICATION IMPORTANTE SUR L'ASSOCIATION

Chères adhérents, chers adhérentes,

Nous avons gardé le silence face aux attaques dont HAMV est l'objet depuis 18 mois. Nous avons organisé une AG le 22 février 2025 afin de valider un nouveau conseil d'administration dont nous vous adressons les comptes rendus en Pièce jointes.

Nous accueillons de nouveaux membres dans notre CA et dans nos commissions dont quatre jeunes adhérents. Nous souhaitons vivement qu'ils et elles s'emparent de l'association pour l'adapter aux défis de leur génération. Le battage orchestré par nos détracteurs sur notre propre Facebook, leurs propos relayés par Ouest France sans la publication du droit de réponse que nous leur avons adressé (pièce jointe) ont lourdement influencé la préfecture. Nous sommes dans l'attente.

Nous vous devons des explications et nous allons trouver les solutions pour continuer à faire fonctionner l'association

1/ Comment Débloquent la situation ?

Tout est né d'un conflit qui éclate dans le CA en novembre 2023 à propos de l'organisation d'un concert. Un vote par 6 voix contre 3 n'est pas reconnu par la minorité. Ces trois membres du CA minoritaire décident de ne plus venir aux réunions alors que nous devions organiser la prochaine assemblée générale en février 2024. Nous décidons de reporter l'AG.

Le 31 janvier 2024, un administrateur fait une fausse déclaration sans informer le CA. Il s'autoproclame coprésident avec une administratrice qui démissionne aussitôt. Il modifie la liste des dirigeants en supprimant 5 de ses membres, usurpe une signature électronique et envoie le tout à la préfecture qui l'enregistre sans vérification. Nous avons organisé un rendez-vous avec une conciliatrice de justice qui, au vu des éléments, nous indique que nous n'avons pas d'autre choix que de porter plainte à la gendarmerie : plainte a été déposée le 22 février 2024. Le conseil d'administration recomposé dans le respect strict de nos statuts le 17 mars 2024 est enregistré par la Préfecture.

Il comporte 6 membres.

L'exclusion de cet administrateur du CA et de l'association est prononcée en assemblée générale extraordinaire le 15 avril 2024. Au lieu de venir à cette AG qu'il avait demandé, il a envoyé un huissier !

Il refuse de nous donner les codes facebook et continue de l'utiliser frauduleusement. Pendant ce temps, il publie un bulletin d'adhésion à une adresse autre que celle d'HAMV et un appel au don.

L'administrateur exclu rejoint deux anciens coprésidents d'HAMV, l'un jusqu'en 2017, l'autre jusqu'en 2021.

Le 18 mai, Ils organisent une soi disante « AG » au cours de laquelle ils se font élire coprésidents. Elle est contraire à nos statuts, ceux-ci prévoyant que seul.e.s les coprésident.e.s en exercice sont habilité.e.s à convoquer les adhérent.e.s.

l'AG du CA en exercice a lieu le 1er juin (annoncée le 12 mai). L'AG était publique mais l'autre groupe n'est pas venu.

La Préfecture refuse de trancher alors que l'assemblée générale organisée le 1er juin respectait en tous points les statuts:

Le directeur des libertés publiques indique :

« Au regard des dysfonctionnements voir des détournements de procédure dont vous semblez indiquer que l'association HAMV ferait l'objet, et du régime juridique applicable aux associations type loi 1901 relevant du droit privé dont l'autorité préfectorale ne saurait être habilitée à trancher les litiges et dissensions internes, je ne peux que vous proposer, si vous le jugez nécessaire, à saisir de ce différent le tribunal judiciaire territorialement compétent »

Nous avons pensé qu'une conciliation était encore possible. Nous avons rencontré l'autre équipe dont seule une personne était adhérente d'HAMV en 2024. Nous envisagions d'organiser une AG commune pour le début d'année 2025. A partir du 30 novembre, nous avons demandé, à trois reprises, les adhésions des participants aux réunions et celles qu'ils ont collectées par voie FaceBook pour les enregistrer dans la liste d'adhérents 2024.

Aucune de ces adhésions ne nous est parvenue en trésorerie.

Le 25 janvier 2025, nous avons informé la seule personne de ce groupe dûment inscrite sur nos listes que nous ne pouvions plus organiser une AG avec des personnes non adhérentes à l'association.

Nous n'avons été recontactés que le 06 février 2025 à 23h45 alors que la convocation était prête à être envoyée le 7 février, c'est à dire 15 jours avant la date prévue de l'AG.

La liste des adhérents 2024 était close depuis longtemps. Il n'est pas envisageable d'accepter des dizaines d'adhésions de dernière minute le jour de l'assemblée générale.

Deux jours avant l'AG, nous avons vu un message sur FB qui appelait les non adhérents à venir à un rassemblement massif pour perturber l'assemblée générale. Face à ces menaces, nous avons fait appel à un service de sécurité pour assurer le bon fonctionnement de l'AG.

Très récemment encore, le compte HelloAsso d'HAMV a été piraté avec la fausse adresse halteomareesvertes@gmail.com. Trente cinq noms ont été ajoutés sur la liste des adhérents 2024, le 5 mars ! De plus, les données personnelles des adhérents déjà inscrits ont dû y être récupérées.

L'association se réserve le droit d'agir en justice afin de faire cesser l'ensemble de ces agissements nuisibles à son fonctionnement même si nous restons ouverts à la conciliation.